

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Cocher votre choix pour la session d'introduction (Module 1)	<input type="radio"/> Bruxelles Mardi 14 & Mercredi 15 avril 2015 <input type="radio"/> Bruxelles jeudi 24 & vendredi 25 septembre 2015
Prénom: _____ Nom: _____	
Adresse : CP: Ville : Pays :	
Fonction :	Courriel :
Téléphone :	Portable:
Motivations :	
Comment ou par qui avez eu connaissance de cette formation :	

Existence d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations me concernant qui peut s'exercer à tout moment auprès de l'IBS. Seul l'IBS est destinataire de ces informations.

Adresse de facturation

Dénomination de l'organisation	
Raison Sociale et n° TVA	
Adresse	
Téléphone	
Nom & Fonction du signataire de la présente convention	

Tarif 2015 pour la session d'introduction : 500 € + 105 € tva

Conditions de paiement :

Par virement Belfius n° 068-8895015-45

L'inscription au séminaire est définitive à la réception du formulaire d'inscription, et elle est soumise à un règlement préalable.

Une confirmation individuelle et une facture seront envoyées à chaque participant.

Une formation de base à la communication et/ou la pratique professionnelle de l'interaction et de la communication sont des prérequis pour pouvoir suivre activement ce programme. Les organisateurs se réservent la possibilité d'annuler l'évènement et s'engagent alors à rembourser intégralement les frais d'inscription. L'annulation des participants formulée par écrit et parvenant aux organisateurs au moins deux semaines avant la date du stage entraîne aussi un remboursement intégral des frais. Les participants peuvent se faire remplacer.

Le soussigné accepte les conditions d'inscription.

DATE :

SIGNATURE :

Institut Belge de Synergologie / Belgian Institute for Synergology
SPRL Sunseed - Avenue I.Prigogine, 16 b6 ° 1180 Bruxelles °
Tel & Fax : +32 (0)2 640 10 70 ° Mobile : +32 (0)473 769 721
Info @ synergologie.be - Bernard.stenier@sunseed.be ° www.synergologie.org
° TVA BE 463 165 102 ° Belfius BE44 0688 8950 1545
BIC : GKCCBEBB

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions s'appliquent à toute inscription à une formation en Synergologie (ci-après la Formation) dispensée par l'Institut Belge de Synergologie (ci-après IBS) souscrite et financée soit par une personne physique à titre individuel et à ses frais, soit par une entreprise ou institution pour l'un de ses salariés qui entreprend la Formation. La signature du Bulletin d'inscription implique l'adhésion entière et sans réserves du signataire

et/ou financeur ainsi que du Participant désigné lors de l'inscription (ci-après le Participant) aux présentes conditions de vente.

Le Participant et/ou l'Entreprise Bénéficiaire reconnaissent que, préalablement à toute inscription, ils ont bénéficié des informations et conseils suffisants de la part d'IBS, leur permettant de s'assurer de l'adéquation de la formation aux besoins de l'apprenant.

INSCRIPTIONS AUX SESSIONS

A partir de la session 2, la réservation de chaque session est validée par le règlement de celle-ci, par virement bancaire, précisant la date de la session

Tout retard dans le paiement intégral d'une facture entraînera sans autre formalité ni rappel l'application des pénalités de retard prévues par la loi

Les éventuels accords de répartition des frais de participation passés entre le Participant et l'Entreprise Bénéficiaire sont inopposables à l'IBS. Toute somme due non payée à échéance empêchera la délivrance du Diplôme à l'issue du niveau de formation, et cela jusqu'à complet paiement.

GARANTIE DE PARTICIPATION APPORTÉE PAR IBS

La recherche de la bonne composition des groupes peut amener l'IBS à proposer des modifications de dates.

Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, l'IBS se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue.

L'annulation des participants formulée par écrit et parvenant aux organisateurs au moins deux semaines avant la date du stage entraîne aussi un remboursement intégral des frais. Les participants peuvent se faire remplacer.

RESPONSABILITE DE L'IBS

Pour l'accomplissement de la prestation, l'IBS s'engage à donner ses meilleurs soins, conformément aux règles de l'art. Le présent engagement, n'est de convention expresse, que pure obligation de moyens.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Institut Européen de Synergologie et Philippe Turchet (et l'IBS à travers sa licence d'exploitation) sont le seuls titulaire des droits de propriété intellectuelle sur la Formation. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par l'IBS pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de l'IES et de Philippe Turchet. A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, reproduction, exploitation ou transformation, sans accord express de l'IBS. En particulier, le Participant s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité suivant le code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication, par quelque moyen que ce soit, non autorisée des contenus et supports pédagogiques. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

L'accès aux sites CAMPUS et TABLE SYNERGOLOGIQUE est consenti uniquement pendant la durée de la formation. La connexion s'effectue à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe créés par le Participant pour un usage strictement personnel et privé.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le Contrat est soumis au droit belge et européen. Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable ou par voie de médiation, les juridictions du siège social de l'IBS (Sunseed sprl) seront seules compétentes pour régler le litige.